



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Comité d'experts de l'administration publique

#### Huitième session

New York, 30 mars-3 avril 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

## Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

### Note du Secrétariat

#### *Résumé*

La présente note rend compte, à l'intention du Comité d'experts de l'administration publique, des principales activités qui ont été menées par le Secrétariat en 2008 dans le cadre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des changements introduits au Secrétariat pour rationaliser ses services dans ce domaine et mieux répondre aux besoins des États Membres. Elle contient aussi le programme d'activités pour 2010-2011, lequel est soumis à l'examen et à l'approbation du Comité. Le Comité est prié de faire part au Secrétariat de ses observations sur les choix qui sont faits dans la réorganisation entreprise et sur l'étendue des changements, ainsi que sur les activités proposées.

---

\* E/C.16/2009/1.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Principales activités menées en 2008.....	3
A. Activités normatives .....	3
B. Activités d'analyse .....	5
C. Échanges sur les meilleures pratiques .....	8
D. Renforcement des capacités .....	10
E. Coordination .....	16
III. Activités prévues pour la période 2010-2011 .....	19
IV. Conclusions .....	23
V. Recommandations .....	24

## I. Introduction

1. La présente note rend compte, aux fins d'examen par le Comité d'experts de l'administration publique, des principales activités qui ont été menées par le Secrétariat en 2008 dans le cadre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies. Y sont également présentés les changements qui sont en train d'être introduits au Secrétariat pour rationaliser le fonctionnement des services chargés du Programme et renforcer leurs capacités de manière à mieux répondre aux souhaits des États Membres, à savoir accroître l'efficacité et l'efficience de leur administration publique pour pouvoir réaliser leurs objectifs en matière de développement national.

2. On trouvera aussi dans la présente note, pour examen et approbation par le Comité, les principales activités proposées pour 2010-2011. Le Comité est prié de faire part au Secrétariat de ses observations sur la réorganisation entreprise, les choix d'orientation et la portée des changements, ainsi que sur les activités envisagées, qui ont pour objet d'aider les États Membres à résoudre les problèmes de gouvernance et d'administration publique qui se posent à eux à l'heure de la mondialisation. Dans la note, le Secrétariat a mis en évidence les points forts du Programme et ses réalisations et a tenu compte des recommandations formulées dans les derniers rapports d'évaluation du Programme et, d'une manière générale, des mesures à prendre pour renforcer le volet développement.

3. C'est la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, qui est chargée d'exécuter le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies. Elle a pour mission d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance et d'administration publique et leurs systèmes technologiques afin qu'ils réalisent leurs objectifs nationaux de développement dans le cadre du programme international convenu à cet égard, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

## II. Principales activités menées en 2008

4. Les activités du Secrétariat dans le domaine de l'administration et des finances publiques relèvent du sous-programme 8 (Administration et finances publiques) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme et sont réalisées par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, au Département des affaires économiques et sociales. Les principales activités menées en 2008 sont résumées ci-après.

### A. Activités normatives

5. Le Comité d'experts de l'administration publique a tenu sa septième session à New York, du 14 au 18 avril 2008. Il a débattu des questions de fond suivantes : a) la gouvernance participative et la participation des citoyens à l'élaboration des politiques, à la prestation de services et à l'établissement du budget; b) le recueil de terminologie de base sur la gouvernance et l'administration publique; c) l'examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'ONU; et d) le rôle de l'administration publique s'agissant du thème retenu pour l'examen ministériel

annuel qui a eu lieu durant le débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social (« renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »). Sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté une résolution intitulée « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa septième session ».

6. Dans cette résolution, le Conseil économique et social, ayant souligné qu'il importe de renforcer les capacités en matière d'administration publique pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, a demandé au Secrétariat d'accroître l'aide qu'il consacre au renforcement des capacités, notamment dans le secteur public, en veillant à ce que les ressources disponibles soient suffisantes et à ce que les montants actuels soient maintenus.

7. Le 14 juillet 2008, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement a organisé au Siège de l'ONU, à New York, à l'intention des États Membres du Conseil économique et social, un débat en groupe restreint sur l'importance de la responsabilisation des agents de l'État pour la bonne gouvernance. Ce débat faisait suite aux conclusions de l'examen ministériel annuel de 2008, qui avait eu pour thème la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris au niveau international en matière de développement durable. Il a été aussi l'occasion de célébrer le soixantième anniversaire de la création du Programme et de souligner le rôle que celui-ci joue dans le renforcement de la responsabilisation et de la transparence pour une meilleure gouvernance.

8. Les participants au débat ont souligné que plusieurs facteurs contribuaient à faire en sorte que l'État soit comptable de son action : a) une formation à la direction des affaires publiques; b) un partenariat avec le secteur privé; c) un véritable engagement de la société civile dans les contrôles et la gouvernance; d) des institutions d'audit efficaces et indépendantes gardiennes des finances publiques; e) une volonté politique; et f) le financement du développement.

9. Les participants ont insisté en particulier sur le fait que la lutte contre la corruption et une participation accrue de la société civile dans la direction des affaires publiques étaient essentielles pour assurer plus de transparence dans l'action des pouvoirs publics. Ils ont mis en évidence le lien qui existe entre la responsabilisation et une gestion efficace. Ils ont souligné que la coopération Sud-Sud pouvait jouer un rôle en faveur d'une plus grande transparence et rappelé que des services d'audit indépendants, surtout s'ils coopèrent avec la société civile, pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Le 13 novembre 2008, le Département a organisé un débat au sein de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur l'État au sortir des conflits – reconstruction de l'administration publique pour la prévention des conflits, le redressement et le développement. Le débat a porté sur trois aspects essentiels du redémarrage de la gouvernance et de l'administration publique après un conflit : a) les problèmes que posent la reconstruction des services publics et le rôle du service public et d'une prestation efficace de services dans la reconstitution de la cohésion sociale; b) les perspectives de reconstruction de l'État après un conflit, et en particulier l'intérêt de la décentralisation pour la consolidation de la paix; et c) comment faire évoluer les mentalités des responsables, au sein de l'État et dans la

société civile, dans une société divisée, afin qu'ils travaillent ensemble au développement.

11. Une fois de plus, les participants sont tombés d'accord pour dire que les méthodes utilisées dans les situations de conflits étaient souvent sans effet et qu'il ne servait souvent à rien de faire venir des ennemis politiques à la table de négociation et de leur faire signer rapidement un accord. Ils ont expliqué aux membres de la Deuxième Commission que les diplomates et les négociateurs devaient d'abord réfléchir aux processus de rétablissement de la paix et aux dimensions psychologiques.

## B. Activités d'analyse

12. Le rapport sur le secteur public dans le monde, *World Public Sector Report*, qui paraît tous les deux ans, est un outil de recherche et d'analyse qui offre aux décideurs et aux organisations de la société civile des informations utiles et rend compte des résultats de travaux de recherche sur des questions touchant le secteur public. Dans sa résolution 59/55 datée du 2 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note de l'importante contribution analytique et opérationnelle que le *World Public Sector Report* apportait aux responsables de l'administration publique. Parmi les éditions récentes du rapport, on retiendra l'édition de 2001, intitulée « Globalization and the State »<sup>1</sup> (La mondialisation et l'État), celle de 2003, intitulée « e-Government at the Crossroads »<sup>2</sup> (La cyberadministration à la croisée des chemins), celle de 2005 intitulée « Unlocking the Human Potential for Public Sector Performance »<sup>3</sup> (Libérer le potentiel humain inexploité pour améliorer la performance du secteur public) et celle de 2007, intitulée « People Matter : Civic Engagement in Public Governance »<sup>4</sup> (Le peuple a son mot à dire : l'engagement civique dans la gestion des affaires publiques).

13. Le rapport sur le secteur public dans le monde 2009 aura pour thème le rétablissement de la gouvernance et le relèvement de l'administration publique après un conflit – défis, pratiques et enseignements à tirer de l'expérience. Il contribuera à la réflexion sur ce qu'il convient de faire pour rétablir la gouvernance et remettre sur pied l'administration publique après un conflit violent afin d'assurer la sécurité, une paix durable, le respect des droits de l'homme et le développement. Le rapport passera en revue les études qui ont été publiées sur la question, les principales théories qui ont cours et les problèmes rencontrés et présentera des études de cas intéressantes des cinq régions du monde et une analyse de pratiques ayant donné des résultats. Il couvrira toute la période depuis la deuxième guerre mondiale et constituera une somme des connaissances sur la question dans le système des Nations Unies, à l'intention de tous les pays qui en auraient besoin. Le rapport permettra de situer clairement les travaux de la Division au cœur du programme des Nations Unies pour le développement.

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.01.II.H.2.

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.II.H.3.

<sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.II.H.5.

<sup>4</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.II.H.11.

14. L'étude sur la cyberadministration, *e-Government Survey*, qui paraît également tous les deux ans, fournit aux États Membres, depuis 2002, une analyse générale des services publics en ligne proposés dans 192 pays. L'étude la plus récente, intitulée « e-Government Survey 2008: From e-Government to Connected Governance »<sup>5</sup> (le gouvernement en ligne : de l'administration à la gouvernance), a reçu un très bon accueil de la part des États Membres, dont certains n'ont pas hésité à faire connaître dans la presse nationale le bon classement dont ils faisaient l'objet dans le rapport. Plusieurs pays (l'Arabie saoudite, Bahreïn, la Colombie, le Lesotho, le Maroc, Oman, l'Ouzbékistan, Singapour et la Tunisie) ont demandé à bénéficier d'une mission de services consultatifs, qu'ils ont financée, afin de renforcer leurs capacités en matière d'administration en ligne, et certains d'entre eux ont d'ailleurs déjà mis en application les recommandations du Département. En outre, l'Union internationale des télécommunications et la Intelligence Economist Unit ont demandé l'autorisation d'utiliser pour leurs propres analyses les indices de mesure Web et de e-participation utilisés dans l'étude.

15. À l'occasion du sixantième anniversaire de sa création, le Programme a publié un rapport intitulé « The United Nations Contribution to the Improvement of Public Administration: A 60-Year History »<sup>6</sup> (Contribution de l'ONU aux progrès de l'administration publique : 60 ans d'histoire). On y trouve un examen général de l'évolution de l'administration publique dans le monde, un bref historique de la création du Programme, des explications sur le rôle des organes délibérants qui guident et supervisent le Programme, un récapitulatif des activités qui ont été menées dans le cadre du Programme depuis sa création, et des indications sur sa teneur actuelle et ses perspectives futures.

16. Trois groupes d'experts se sont réunis en 2008 pour examiner les évolutions nouvelles susceptibles d'intéresser les États Membres en matière de gouvernance et d'administration publique. Il s'agissait de mobiliser connaissances et expérience, de mettre en évidence les points critiques et de commencer à trouver un consensus au sujet des politiques qui pourraient être suivies :

a) Un groupe d'experts s'est réuni à Accra, du 2 au 4 octobre 2008, pour examiner les enseignements à tirer de l'expérience en ce qui concerne le rétablissement de la gouvernance et de l'administration publique après un conflit. Les experts ont suggéré que le rapport sur le secteur public dans le monde 2009 aborde les questions suivantes : hétérogénéité des situations d'après conflit et nécessité de réfléchir davantage aux processus qui font qu'un État se disloque, qu'il se réforme et qu'un conflit cesse; comment rétablir la confiance dans l'État après un conflit; comment diriger efficacement; le développement des ressources humaines après un conflit; la nécessité de faire en sorte que les partenaires du développement associent la population à la reconstruction de l'État, afin de lui donner le sentiment que l'État est son État; la prestation de services comme signe visible du relèvement; et l'emploi des technologies de l'information et de la communication et des mécanismes traditionnels de recherche de solutions aux problèmes, dans les situations de post-conflit;

---

<sup>5</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.II.H.2.

<sup>6</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.II.H.8.

b) Un groupe d'experts sur les conseils économiques et sociaux s'est réuni à l'Office des Nations Unies à Vienne, les 24 et 25 juillet 2008, pour promouvoir le dialogue et l'échange de connaissances et d'idées sur la participation des citoyens aux décisions socioéconomiques. Cette réunion a permis à plus d'une vingtaine de présidents et autres hauts responsables d'organisations internationales et de conseils économiques et social de divers pays du monde d'examiner des questions clefs ayant trait à la participation des citoyens et au rôle des conseils économiques et social en tant que moyens d'associer la société civile à la prise de décision, dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des aspirations économiques et sociales nationales;

c) Un groupe d'experts s'est réuni au Siège de l'ONU, à New York, les 11 et 12 décembre 2008, pour préparer le prochain numéro de l'étude sur l'administration publique en ligne, qui aura pour titre « e-Government Survey : Getting to the next level » (Passer au cran supérieur de l'administration en ligne), qui doit sortir en 2010. Le groupe, qui comprenait des spécialistes des indicateurs de l'administration en ligne, a examiné et validé le questionnaire qui servira à établir l'étude.

17. Outre les réunions de groupes d'experts, plusieurs grandes réunions ont été organisées en 2008 dans le cadre du Programme, comme suit :

a) Forum sur l'urbanisation durable à l'ère de l'information, organisé conjointement par l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement (Alliance mondiale pour les TIC au service du développement), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le chapitre de New York de l'American Institute of Architects et la Regional Plan Association, avec le soutien de la ville de New York. Ce forum s'est tenu au siège de l'ONU, les 23 et 24 avril 2008. Les débats ont porté sur les problèmes que posent l'urbanisation rapide dans le monde et les incidences de ce phénomène sur le réchauffement climatique et la nature – depuis la pauvreté et les inégalités jusqu'aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme – et ont débouché sur un appel en faveur d'une planification urbaine davantage axée sur le développement durable;

b) Conférence des ministres sur le renforcement des capacités de leadership pour la gouvernance décentralisée et la réduction de la pauvreté en Afrique. La conférence, qui s'est tenue à Yaoundé, du 28 au 30 mai 2008 avait pour thème les défis à affronter et les stratégies à mettre en place pour une application efficace de la décentralisation en Afrique. Ont participé à la conférence des ministres et des chefs de délégations africains responsables de la décentralisation et de l'administration publique locale. Ils étaient accompagnés de hauts fonctionnaires, de présidents d'associations d'administrations locales, et de maires venus de divers pays d'Afrique. À l'issue de la conférence, les participants ont publié une déclaration dans laquelle ils ont invité le Département de affaires économiques et sociales du Secrétariat à travailler en collaboration avec les ministères chargés des administrations locales et avec les administrations locales, en Afrique, afin que ceux-ci soient mieux à même de mettre en œuvre une décentralisation efficace, dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

c) Séminaire de directeurs d'écoles et d'instituts d'administration publique et de formation des cadres en Afrique. Ce séminaire, tenu à Kampala du 14 au 18 juillet 2008, a été organisé par le Programme, en coopération avec l'Association internationale des écoles et instituts d'administration (AIEIA), le Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD) et le Réseau africain des écoles d'administration publique et instituts de management et de gestion (AMDIN), pour discuter des normes d'excellence pour la formation des hauts fonctionnaires, qui avaient été mises en évidence par un groupe de travail chargé d'étudier la question, la *International Taskforce on Standards of Excellence in Public Administration Education and Training*. Les participants ont invité le Département des affaires économiques et sociales et les autres partenaires du développement à apporter un appui en vue de la mise en application de ces normes afin de développer les capacités des instituts d'administration publique et de formation des cadres en Afrique;

d) Conférence euro-méditerranéenne commune du Département des affaires économiques et sociales, de l'Association internationale des écoles et instituts d'administration (AIEIA) et de la Scuola Superiore della Pubblica Amministrazione (SSPA), tenue à Rome les 13 et 14 octobre 2008. La Conférence avait pour but de repenser la formation des hauts fonctionnaires dans la perspective des objectifs de développement mondiaux et d'enclencher un processus de renforcement des capacités des écoles et instituts d'administration publique et de formation des cadres en introduisant des normes d'excellence. Il s'agissait d'œuvrer au renforcement de ces écoles et de rassembler des représentants d'écoles d'administration publique des pays de l'Union européenne, du pourtour de la Méditerranée et du Moyen-Orient afin de leur faire prendre conscience de l'importance qu'il y a à bien former les futurs hauts fonctionnaires pour améliorer le fonctionnement de l'administration publique et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

### C. Échanges sur les meilleures pratiques

18. Le prix Champion du service public, décerné par l'ONU, a été créé par le Conseil économique et social en 2000 pour encourager les administrations à assurer de meilleurs services. Ce prix est le plus prestigieux qui puisse être décerné dans ce domaine au niveau international. Il récompense les innovations et les initiatives visant à assurer un service public plus efficace et mieux adapté aux besoins (pour plus de renseignements, on peut consulter le site du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, à l'adresse suivante : [http://www.unpan.org/dpepa\\_psaward.asp](http://www.unpan.org/dpepa_psaward.asp)).

19. En 2008, 183 candidatures, issues de 39 pays, ont été présentées. Au total, 12 projets novateurs, dans des pays développés et des pays en développement, ont été récompensés. Il s'agit de projets qui mettent l'accent sur la responsabilité et la transparence, la prestation de services, et des moyens nouveaux de faire participer le public.

20. L'accent a été mis sur l'administration en ligne, afin de rendre plus clair et plus accessible un système dont le fonctionnement est complexe. Une activité qui a consisté à recueillir des exemples d'applications novatrices dans toutes les régions du monde a débouché sur la publication du volume III du recueil des pratiques

novatrices d'administration en ligne (*Compendium of Innovative e-Government Practices*, Vol. III), qui a pour ambition de faire connaître les applications qui ont fait leur preuve dans différents pays et d'éviter aux pays de dépenser inutilement des fonds dans la création de systèmes entièrement nouveaux. Le recueil doit paraître en janvier ou février 2009.

21. Le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques ([www.unpan.org](http://www.unpan.org)), créé en 2000, est un réseau en ligne qui regroupe plus de 35 institutions régionales et internationales et plus de 10 organismes liés à l'ONU. Il s'agit d'un portail d'accès en ligne qui s'est donné pour buts de renforcer les capacités des administrations publiques, combler le fossé numérique, promouvoir la coopération Nord-Sud, et traiter et diffuser toute information pertinente au moyen des technologies de l'information et de la communication en vue d'améliorer l'administration publique. Le portail du réseau est l'un des sites Web du Département des affaires économiques et sociales qui ont enregistré le plus grand nombre de visiteurs mais un effort de promotion devrait être fait afin que le réseau touche une masse critique d'établissements publics de par le monde.

22. La Division a, par ailleurs, entrepris de créer un site Web où pourraient être centralisées les connaissances dont on dispose sur la cyberadministration (administration en ligne et par téléphonie mobile et autres) : le *United Nations Electronic/Mobile Government Knowledge Repository (UN emGKR)*. Le but de ce projet est de faciliter le transfert de connaissances, la diffusion de l'information, l'instauration de partenariats et la recherche sur le développement de la cyberadministration dans les États Membres. Il s'agit de promouvoir des échanges au niveau mondial et une collaboration entre les intéressés afin de trouver des solutions nationales. L'intérêt de ce site est qu'il permettrait aux responsables nationaux, au secteur privé et à la société civile d'accéder librement et gratuitement aux connaissances sur la cyberadministration. Il répondrait aux besoins des pays en développement en ce que, du fait qu'il fournirait des connaissances et des outils, il faciliterait le développement de l'administration en ligne et de l'administration via la téléphonie mobile et autres moyens de communication sans fil dans ces pays et l'élaboration de politiques et de programmes à cette fin.

23. Les conseils économiques et sociaux nationaux tendent à devenir des cadres de décisions où s'expriment diverses parties prenantes. Ils contribuent à ce que les décisions soient prises en connaissance de cause et selon le principe de la participation. Toutefois, dans nombre de pays en développement, en particulier en Afrique, ils ne pèsent pas sur les décisions, faute de crédibilité et de moyens de fonctionnement. En 2008, le Programme a développé un projet qui vise à venir en aide à ces conseils en Afrique francophone, où ils sont les plus nombreux, et en Afrique anglophone, dans trois principaux domaines : a) appui à l'amélioration du cadre institutionnel dans lequel ils opèrent (lois et règlements); b) développement des capacités des membres des conseils de porter un jugement sur les politiques et d'appliquer les principes de la gouvernance participative; et c) instauration de partenariats entre les conseils. On espère contribuer à l'amélioration de la prestation de services publics, à une plus grande transparence dans l'action des pouvoirs publics, et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le projet a été approuvé à titre préliminaire. Il devrait être opérationnel en 2009.

## D. Renforcement des capacités

24. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement mène, par l'intermédiaire de ses trois services spécialisés, des activités de renforcement des capacités qui consistent à fournir des services consultatifs et à organiser des formations sur des sujets relevant de sa compétence. De façon générale, le programme de la Division vise à aider les États Membres qui sollicitent son concours à renforcer les capacités des agents et des organismes publics, mais aussi, de plus en plus, celles des organisations de la société civile, en vue de la réforme et de la modernisation des administrations publiques. Il convient de noter que les conclusions et recommandations des missions consultatives et les produits des activités de formation, y compris les publications, sont incorporés dans les travaux normatifs et les actions de sensibilisation de la Division, et servent de base pour le dialogue intergouvernemental dans le cadre du Conseil économique et social et du Comité d'experts de l'administration publique.

25. Tout en étant déterminées par la demande, les activités de renforcement des capacités de la Division sont en concordance avec les thèmes prioritaires fixés par le Conseil économique et social et le Comité d'experts de l'administration publique. Dans ce contexte, pour l'année 2008, plus de 50 projets ont été exécutés sur les sujets suivants : a) amélioration de la transparence et de la responsabilisation; b) décentralisation de la gouvernance; c) gouvernance participative et équitable; d) gouvernance après les conflits; e) utilisation des technologies de l'information et des communications pour la gouvernance (gouvernance en ligne); et f) lutte contre la pauvreté (gouvernance en faveur des pauvres).

26. Un certain nombre de stages de formation et de cours de formation en ligne ont été organisés en 2008 à l'intention des ressortissants des pays en développement. À cet égard :

a) Le Centre de formation en ligne du Réseau d'information de l'ONU sur l'administration publique qui a été créé en octobre 2005 s'est développé en 2008. Onze nouveaux cours ont été élaborés et mis à la disposition du public et 3 autres cours ont été traduits dans d'autres langues, ce qui donne au total 14 cours en anglais, 4 en russe, 3 en ukrainien et 1 en français, le but recherché étant essentiellement de mettre des cours de formation en ligne gratuitement à la portée de toute personne qui souhaite acquérir des connaissances ou améliorer ses compétences dans le domaine de l'administration publique. Les cours sont établis par la Division avec des contributions techniques de partenaires divers, notamment d'organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut international pour la technologie des logiciels de l'Université des Nations Unies (ITL-UNU), et des partenaires externes comme l'American Society for Public Administration (ASPA), le Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD), l'Organisation régionale de l'Orient pour l'administration publique, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), le Centre régional de coopération pour l'informatisation de la ville (Asie et Pacifique) et l'École supérieure de privatisation et d'entrepreneuriat (Europe). Parmi les cours qui ont été particulièrement bien accueillis, figurent notamment ceux qui sont intitulés « Building a Community of Practice for Electronic Governance », « Decentralized Governance », « Knowledge Management in Government Organization » et « Results-Based Monitoring and Evaluation for Millennium Development Goals ».

Implementation ». Le Centre de formation en ligne du Réseau d'information de l'ONU sur l'administration publique utilise deux logiciels personnalisés : i) un système de pilotage de la formation pour faciliter la gestion des contenus et le suivi des progrès réalisés par les apprenants, y compris les certificats délivrés après l'achèvement d'un cours; ii) un outil de création de cours pour aider les fonctionnaires et les partenaires à créer des cours en ligne rapidement et aisément en se référant à des contenus pour les matières à enseigner. Du fait de l'augmentation du nombre de cours proposés, près de 2 000 inscriptions ont été recensées en 2008, soit un chiffre supérieur à celui enregistré pour la période 2006-2007. Des certificats sanctionnant les formations suivies ont été délivrés à plus de 400 apprenants, dont les deux tiers étaient originaires de pays en développement;

b) Un séminaire intitulé « Strengthening Women's Leadership in Local Government for Effective Decentralized Governance and Poverty Reduction in Africa: Roles, Challenges and Strategies » a été organisé à l'intention des femmes élues occupant des postes de direction au sein des collectivités locales. Ce séminaire a facilité l'échange de données d'expérience sur les difficultés rencontrées par ces femmes et sur des stratégies qui doivent permettre de renforcer leur rôle et leurs capacités en tant que dirigeantes pour mettre en œuvre des programmes de gouvernance décentralisée de manière efficace en vue d'éliminer la pauvreté en Afrique;

c) En organisant des stages de formation, la Division a appuyé le développement humain, les concepts élaborés par les théoriciens de l'action en faveur des pauvres et les stratégies nationales de développement. Elle a fourni une aide à de nombreux pays (Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Mali et Mauritanie, etc.) pour l'établissement de leurs rapports sur le développement humain et organisé des stages de formation sur le développement humain et les politiques en faveur des pauvres au Cameroun, aux Comores, en Guinée, au Mali, en Mauritanie et au Tchad;

d) Le Département des affaires économiques et sociales a collaboré avec l'Association internationale des écoles et instituts d'administration (AIEIA) et les instituts qui organisent des cours et des formations sur l'administration publique afin d'élaborer des normes d'excellence pour l'enseignement et la formation dans ce domaine. Les normes ont été adoptées par les représentants des instituts qui se sont réunis à Kampala, en juillet 2008, lors du congrès annuel de l'Association. Le Département a pris l'initiative de vulgariser les normes et travaillé en collaboration avec les instituts pour les faire appliquer dans le cadre du renforcement des capacités. Deux ateliers régionaux ont été organisés dans ce contexte, l'un en Afrique et l'autre dans la région méditerranéenne. D'autres ateliers sont prévus en Amérique latine et en Asie;

e) La Division a préparé un atelier de deux jours pour améliorer les capacités des fonctionnaires et des praticiens de pays en développement en matière de formulation de politiques et leurs compétences techniques pour la gestion des services d'appui à l'administration en ligne ou via la téléphonie mobile en Asie et dans le Pacifique. Les membres du groupe des États d'Asie et du Pacifique sont convenus de créer un site Web devant héberger une communauté virtuelle ouverte pour faciliter la poursuite d'un dialogue sur la création d'une source d'informations sur la cyber administration (Internet et téléphonie mobile) dans la région. Une proposition sur la composition et les modalités de fonctionnement du comité de pilotage du projet, qui sera soumise à l'examen et à l'approbation du Secrétariat, est

en cours d'élaboration et on organise une réunion du comité pour examiner les mesures concrètes à prendre en vue de la réalisation du projet;

f) L'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement, le Bureau du Pacte mondial et d'autres organismes des Nations Unies ont organisé conjointement le premier Forum du secteur privé parrainé par l'ONU qui a réuni, le 24 septembre 2008 à New York, plus de 85 dirigeants d'entreprises, d'associations et d'administrations publiques pour définir, en collaboration avec l'Organisation, une stratégie à long terme permettant de faire face à la crise alimentaire mondiale et à la pauvreté endémique ainsi que pour nouer des contacts et partager des idées et des données d'expérience. Les participants ont clairement reconnu que la technologie était un instrument essentiel pour faire reculer la pauvreté et pour améliorer la santé et l'éducation, en particulier dans les pays d'Afrique et les pays à faible revenu situés dans d'autres régions. Ils ont également considéré que les technologies de l'information et des communications étaient un facteur décisif dans le cadre des efforts déployés en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats du Forum ont fait l'objet d'un compte rendu lors de la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire qui a été convoquée par le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale le 25 septembre 2008;

g) Dans le cadre de l'appui donné à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue en novembre et décembre 2008 à Doha, l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement a organisé, en coopération avec la Chambre de commerce internationale, une séance de travail de haut niveau sur des financements innovants pour le développement numérique qui a rassemblé des personnalités importantes, notamment des ministres du développement, des finances et de la technologie, des capitaines d'industrie et des représentants d'associations du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organismes des Nations Unies, pour mener une réflexion sur de nouvelles méthodes de mobilisation des ressources en vue de la réalisation du programme relatif aux technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement, notamment en s'appuyant sur des mécanismes virtuels tels que les réseaux sociaux;

h) En collaboration avec le Congrès mondial sur la technologie de l'information, l'Alliance mondiale a organisé une manifestation intitulée « Global Forum on Access and Connectivity: Innovative Funding for ICT for Development » à Kuala Lumpur, les 19 et 20 mai 2008. Cette manifestation a rassemblé environ 400 personnes qui ont participé à des débats sur la définition de stratégies pour promouvoir l'accès aux réseaux informatiques, les applications des technologies de l'information et des communications et les services connexes à un coût abordable aux fins du développement et assurer l'adoption de politiques et de réglementations appropriées dans les petits pays en développement insulaires et les pays les moins avancés pour encadrer les investissements indispensables dans ces technologies et promouvoir des financements novateurs pour les TIC au service du développement;

i) La Conférence internationale sur la mise en place du Réseau de connaissances parlementaire africain, qui s'est tenue au Caire les 4 et 5 juin 2008, avait pour objectif de fournir une plate-forme politique et technique aux parlements des pays d'Afrique pour leur permettre de s'accorder sur une charte et un plan

d'action fixant les modalités de fonctionnement de ce réseau qui a été établi avec l'aide du Département des affaires économiques et sociales en vue de promouvoir et de renforcer l'acquisition et l'échange de connaissances, d'idées, de données d'expérience et de bonnes pratiques dans le cadre d'une coopération entre les administrations parlementaires des pays africains dans les domaines de la législation, de l'information, de la recherche, de la documentation et des technologies de l'information et des communications;

j) Le Département des affaires économiques et sociales a organisé, en collaboration avec l'Office central d'État pour l'administration du Gouvernement croate, une réunion sur les innovations en matière de gouvernance dans la région méditerranéenne en mettant tout particulièrement l'accent sur les méthodes de transfert des innovations, à Dubrovnik (Croatie) du 23 au 25 avril 2008. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du Programme pour l'innovation dans l'administration publique au sein de la région euro-méditerranéenne. Elle a abouti à l'adoption de la Déclaration de Dubrovnik sur la promotion d'une culture de l'innovation pour la gouvernance dans la région méditerranéenne.

27. D'autres services importants liés au renforcement des capacités sont exposés ci-après :

a) Renforcement des systèmes d'information parlementaires en Afrique : initiative régionale de renforcement des capacités qui vise à tirer parti des technologies de l'information et des communications pour appuyer les efforts régionaux déployés en faveur du renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance dans huit parlements pilotes en Afrique, à savoir ceux de l'Angola, du Cameroun, du Ghana, du Kenya, du Mozambique, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, ainsi que le Parlement panafricain. En donnant l'occasion d'aborder les problèmes des parlements dans le contexte plus large d'une région, cette initiative a fait ressortir que, malgré les différences observées au niveau des traditions parlementaires et des langues, un grand nombre d'impératifs qui auraient pu sembler singuliers étaient en fait communs à tous les parlements ou à la plupart d'entre eux. La perspective régionale a permis de mettre en lumière des questions qui peuvent être traitées de manière plus judicieuse à l'échelle d'une région ou du continent pour apporter des solutions efficaces et viables aux problèmes des parlements africains;

b) Étant donné le succès rencontré par le projet pilote mentionné ci-dessus et la nécessité qui en résulte de renforcer les parlements africains à l'aide des technologies de l'information et des télécommunications, le Département des affaires économiques et sociales, le Parlement panafricain et le Réseau de connaissances parlementaire africain ont entrepris d'exécuter, avec une aide financière du Gouvernement italien, un autre projet intéressant tous les parlements africains, le « Africa i-Parliaments Action Plan » qui a pour objet de renforcer le rôle des parlements africains dans la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance grâce à la gestion du savoir et de l'information. Ce projet devrait permettre de promouvoir une nouvelle culture politique qui souscrit au principe d'un accès libre et gratuit à l'information publique, créant ainsi un environnement propice au développement de la société de l'information. L'adoption de normes communes et la mise en place de systèmes d'information parlementaires contribueront pour beaucoup à faciliter l'accès aux informations parlementaires et les échanges d'informations entre les parlements. L'élargissement de l'accès aux

travaux des parlements africains, le renforcement des capacités de leur personnel et l'amélioration de la qualité de leurs services d'information permettront ensuite de consolider le rôle essentiel de ces parlements en tant qu'institutions qui s'attachent à faire respecter les règles de la bonne gouvernance, à promouvoir la transparence démocratique et à créer une légitimité politique grâce à la participation active et éclairée des organisations de la société civile et des citoyens;

c) L'Instrument de mesure et d'évaluation en ligne de l'informatisation des services administratifs est un outil interactif qui permet d'aider les pouvoirs publics et les décideurs du monde entier, à tous les niveaux, à définir, contrôler, préciser et améliorer les conditions dans lesquelles les technologies de l'information et des communications sont utilisées pour réformer l'administration. Il a été conçu comme un guide que les gouvernements peuvent consulter pour identifier les questions touchant au développement de l'administration en ligne qui doivent être réglées. Il aide ainsi à analyser la situation à l'intérieur d'un pays et à suivre son évolution au regard des exigences liées à la création d'un environnement favorable au développement de l'administration en ligne. Il fournit donc des points de repère aux décideurs et aux agents des administrations publiques dans les initiatives qu'ils prennent pour développer l'administration en ligne en attirant leur attention sur les problèmes clefs qui appellent des solutions adéquates. Cet instrument fait actuellement l'objet d'une dernière mise au point en tant qu'outil exploitable sur le Web, en partenariat avec le Center for Technology in Government de l'Université d'État de New York à Albany et en consultation avec la société Microsoft;

d) L'une des principales activités menées dans le cadre du Programme en faveur de l'élimination de la pauvreté a trait à la réalisation d'enquêtes sur la pauvreté qui visent à établir des profils et des cartes pour assurer l'élaboration d'une stratégie efficace de réduction de la pauvreté. Le Département des affaires économiques et sociales a appuyé et supervisé des enquêtes de ce type dans des pays comme le Mali, la Mauritanie et le Tchad. En étroite collaboration avec l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), la Division a établi un cadre méthodologique commun pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté, qui est actuellement diffusé dans les pays africains. Elle continue de soutenir la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté à l'aide d'instruments divers, notamment l'examen des dépenses publiques, le cadre de dépenses à moyen terme ou encore la programmation et la budgétisation axées sur les résultats;

e) Mis sur pied en 2002 grâce à la collaboration entre le Legon Centre for International Affairs de l'Université du Ghana et le Programme international de formation à la gestion des conflits de la Scuola Superiore Sant'Anna de Pise (Italie), le Programme international de formation à la consolidation de la paix et à la bonne gouvernance conçu à l'intention du personnel civil africain vise à remédier à la pénurie de personnel civil qualifié, en Afrique, pour les opérations de soutien à la paix. Il a principalement pour objet de fournir une réserve de personnel africain ayant la formation et les qualifications voulues pour exercer les fonctions de la composante civile des opérations de soutien à la paix sur le terrain et compléter le travail accompli par les militaires et le personnel de police. En 2008, 58 agents civils africains ont été formés dans le cadre du Programme pour des missions de soutien à la paix, et 20 formateurs africains et 16 personnes venant de 9 pays d'Afrique ont suivi une formation pour l'observation des élections. On a élaboré un plan d'études avec des objectifs d'apprentissage détaillés, des méthodes et des

documents de référence, qui a été utilisé pour former 23 personnes venant de 16 pays d'Afrique en tant que spécialistes des droits de l'homme sur le terrain, ainsi qu'un module de formation sur support électronique qui comprend des cours fondamentaux et des cours spécialisés de manière à permettre un apprentissage continu, en mode interactif, sur les questions relatives à la consolidation de la paix et à la bonne gouvernance;

f) Le portail Web sur le répertoire de la gouvernance en Afrique est un outil de gestion souple qui permet aux gouvernements d'améliorer la gestion, la coordination, la programmation et le suivi des ressources affectées à la gouvernance. Depuis 2003, le portail est accessible sur l'Internet pour appuyer les efforts engagés en Afrique dans le domaine de la gouvernance. Les bases de données du répertoire concernant le Bénin, le Burundi et la Tunisie ont été mises à jour en 2008. Celle qui a trait au Bénin, en particulier, contient des renseignements détaillés sur 206 initiatives qui ont été prises dans ce pays depuis 1990 en matière de gouvernance, essentiellement dans les domaines de l'administration publique et de la gestion socioéconomique. Celle du Burundi contient des informations sur 48 initiatives qui ont été prises depuis 1998, principalement dans le domaine de la paix et de la sécurité. Sur la page d'accueil de cette base de données, on présente également une liste de grands chantiers de reconstruction après le conflit et une description de la situation actuelle en matière de gouvernance, dans le pays. La base de données du répertoire sur la Tunisie renferme des informations sur 27 initiatives qui ont été prises depuis 1997, essentiellement dans les domaines de l'administration publique et de la gestion socioéconomique. La collecte des données a été réalisée dans le cadre de la collaboration entre le secrétariat du répertoire de la gouvernance en Afrique et le Programme pour l'innovation dans l'administration publique au sein de la région euro-méditerranéenne;

g) Afin de faire face aux problèmes liés à l'insuffisance des infrastructures de gestion des ressources humaines dans le secteur public des pays africains, il est nécessaire d'optimiser la gestion de ces ressources en adoptant un modèle qui permettra aux gouvernements de gérer leur personnel de manière appropriée pour atteindre leurs principaux objectifs. La Division a collaboré avec le groupe de responsables de la gestion des ressources humaines du secteur public africain pour créer un réseau de relations entre ces gestionnaires (Africa Public Sector Human Resource Managers' Network), instrument qui permettra de renforcer les capacités professionnelles pour la gestion des ressources humaines au sein du secteur public en Afrique. Les objectifs de ce réseau sont de promouvoir l'excellence, l'intégrité et le respect des normes professionnelles dans la pratique de la gestion des ressources humaines au sein du secteur public africain et d'appuyer les actions menées à l'échelle des régions et du continent pour exécuter les engagements harmonisés pris à l'égard de la fonction publique, tels que ceux qui sont énoncés dans la Charte de la fonction publique en Afrique;

h) Le Département des affaires économiques et sociales a travaillé en collaboration avec des pays d'Amérique latine pour former des fonctionnaires à la mise en œuvre de la Charte de la fonction publique. Un certain nombre d'ateliers ont été organisés sur ce sujet et la formation devrait permettre d'améliorer le professionnalisme, la transparence et le respect de la déontologie dans les fonctions publiques de la région;

i) Le Secrétariat organise, en association avec l'Université Kyung Hee, le Forum mondial de la participation citoyenne qui se tiendra à Séoul du 12 au 15 mai 2009. Le Forum contribuera à élaborer des normes et des procédures pour la gouvernance démocratique afin de créer des structures participatives dans lesquelles les citoyens pourront jouer un rôle plus actif en défendant de nouvelles valeurs pour l'exercice des responsabilités et en échangeant des données d'expérience sur les cas de réussite au sein des administrations publiques. Plus précisément, une série d'ateliers seront organisés pour chercher des solutions aux problèmes mondiaux, notamment ceux liés au changement climatique et à la promotion du partage des connaissances pour assurer la participation de la société civile à l'action en faveur des objectifs de développement mondiaux et du renforcement des partenariats entre la société civile, les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs gouvernementaux.

## **E. Coordination**

28. La Division mène également un important travail de coordination dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique au sein du système des Nations Unies et en dehors. Elle coordonne notamment :

a) Le Groupe thématique de la gouvernance et du renforcement des institutions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales;

b) L'application à l'échelle du système des grandes orientations C1 et C7 (administration électronique) et C11 du Sommet mondial sur la société de l'information, avec la participation de multiples parties prenantes;

c) Le Réseau d'information de l'ONU sur l'administration publique, le plus vaste réseau d'organisations œuvrant dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique, qui est utilisé pour l'échange de connaissances, la diffusion de documents et l'organisation de formations;

d) L'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement, qui a continué d'assumer ses fonctions auprès du Département des affaires économiques et sociales en tant qu'instance consultative multipartite;

e) Le Forum sur la gouvernance d'Internet du Département, qui facilite les débats sur les principales questions touchant les politiques publiques relatives à l'Internet.

29. Afin de susciter une coopération entre les entités des Nations Unies et de les encourager à adopter des approches communes, certains des produits prévus, tels que le portail du Réseau de l'ONU sur l'administration publique, la banque mondiale de connaissances de l'ONU sur l'administration en ligne et l'administration via la téléphonie mobile (United Nations Global Knowledge Repository for Electronic/Mobile Government) et les cours de formation, ont été élaborés en collaboration avec les membres du Groupe thématique de la gouvernance et du renforcement des institutions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. En tant que centre de liaison du Groupe thématique, la Division a pris contact avec les partenaires du Groupe, le 30 octobre 2008, en vue d'organiser un échange sur les descriptifs des activités prévues dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. En outre, la Division a recensé neuf domaines où la collaboration avec les partenaires a déjà été renforcée et où de nouvelles initiatives communes ont été convenues. Une analyse des programmes de

travail distribuée par les membres du Groupe n'a pas fait apparaître de chevauchements, de doubles emplois ou de discordances à l'intérieur de ces programmes. Les différences institutionnelles et régionales justifient et rendent même nécessaire la marge de souplesse qui existe actuellement au niveau de la formulation des objectifs, des réalisations et des indicateurs.

30. Dans le cadre de l'étude réalisée par le Comité exécutif, la Division a recueilli des réactions positives de la part d'un certain nombre de partenaires au sujet de la collaboration sur les projets suivants :

a) Contribution, dans le cadre du Réseau, au développement des connaissances sur les enjeux liés à la gouvernance et à l'administration publique au niveau régional;

b) Renforcement de la base de connaissances pour l'administration en ligne et l'administration via la téléphonie mobile : collaboration avec le Bureau des politiques de développement du PNUD;

c) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur le renforcement des capacités du secteur public en matière d'encadrement : collaboration avec le Bureau des politiques de développement du PNUD et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO);

d) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines du secteur public : collaboration avec le Bureau des politiques de développement du PNUD et la CESAO;

e) Atelier de renforcement des capacités sur la réforme des institutions du secteur public chargées du développement : collaboration avec le Bureau des politiques du développement du PNUD, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la CESAO;

f) Atelier de renforcement des capacités sur le développement de l'infrastructure de gestion des ressources humaines dans le secteur public : collaboration avec le Bureau des politiques de développement du PNUD et la CESAO.

31. Dans le cadre de la Semaine mondiale de la société de l'information, célébrée en mai 2008, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales a organisé la réunion de coordination ultérieure sur les progrès réalisés en 2008 par toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des grandes orientations C1 et C7 (administration électronique) et C11 du Sommet mondial sur la société de l'information, au cours de laquelle l'accent a été mis sur le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion de la coopération internationale concernant les technologies de l'information et des communications au service du développement et de l'administration en ligne. Cette réunion a fourni une plate-forme aux participants pour échanger des informations et des données d'expérience, identifier des champs d'action spécifiques à l'intérieur du cadre défini par les grandes orientations du Sommet et créer des synergies entre les différentes parties prenantes afin d'assurer un meilleur partage des connaissances et une collaboration plus efficace aux fins de la mise en œuvre des grandes orientations aux niveaux international, régional et national. Les participants à la réunion ont reconnu qu'il était important d'utiliser les instruments de communication et de concertation que le Département des affaires

économiques et sociales avait créés au cours des années précédentes pour faciliter la coopération entre les parties prenantes par l'intermédiaire de la plate-forme spécialisée accessible en ligne sur le site du Réseau à l'adresse <http://www.unpan.org/post-WSIS-C1-C7home.asp>.

32. La Division développe le Réseau et son portail de façon régulière, conformément aux vœux exprimés par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale (voir les résolutions 59/55 et 60/34 de l'Assemblée et les résolutions 2005/55 et 2006/47 du Conseil) et par ses clients, en particulier ceux des pays en développement. Une nouvelle version du portail a été lancée après un remodelage complet au début de 2008. On a recentré stratégiquement le nouveau site Web 2.0 sur les besoins des usagers externes, notamment ceux des États Membres, tout en enrichissant simultanément son contenu avec un plus grand nombre de services en libre accès, de manière à le rendre plus utile pour les partenaires du Réseau. Le site Web de l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement a été intégré dans la même infrastructure en 2008. Les deux sites proposent à présent à leurs clients de multiples instruments de collaboration : bloc-notes, moteurs de recherche, forums de discussion, etc.

33. En 2008, l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement a continué d'appuyer et de promouvoir ses initiatives phares en matière de partenariat au sein de la communauté des technologies de l'information et des communications au service du développement. L'Union internationale des télécommunications (UIT), la Global Initiative for Inclusive Information and Communication Technologies (G3ict), et l'Alliance mondiale ont organisé un Forum mondial à Genève, le 21 avril 2008, pour étudier les incidences de la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>7</sup> sur l'évolution des normes dans le domaine des technologies de l'information et des communications, avec la participation active du secteur privé, des organisations de normalisation, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), la Global Initiative for Inclusive ICTs et l'Alliance mondiale ont organisé conjointement un séminaire sur le thème « Mise en œuvre des mesures prévues par la Convention relative aux droits des personnes handicapées pour assurer l'accès aux technologies numériques : problèmes à régler et possibilités à exploiter par les États signataires », le 3 décembre 2008 au Siège de l'Organisation, à New York, afin de contribuer à la mise en œuvre rapide et effective de la Convention et plus particulièrement des objectifs qu'elle fixe pour l'accès aux technologies numériques.

34. L'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement a élargi son champ d'action à l'échelle mondiale en lançant le Réseau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les 4 et 5 février 2008, à San Salvador. Le lancement de ce réseau, qui a coïncidé avec la deuxième Conférence ministérielle sur la société de l'information (eLAC2007), a donné l'occasion de rassembler des responsables, des experts et des représentants compétents de gouvernements, des entreprises privées, des milieux universitaires et des sociétés civiles de la région, qui ont présenté des recommandations et des propositions concrètes à la Conférence ministérielle sur le rôle des technologies de l'information et des communications dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la santé, de l'éducation, de l'emploi des jeunes et de l'administration en ligne, en prévision des débats sur le Plan d'action régional relatif

---

<sup>7</sup> Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

à la société de l'information pour l'Amérique latine et les Caraïbes, portant sur la période 2008-2010.

35. L'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement a également renforcé son réseau de partenaires, notamment en nouant des relations avec les communautés de jeunes et en les mobilisant pour modeler un programme d'action sur ces technologies, reposant sur leurs contributions. En association avec un comité d'action de l'Alliance mondiale pour les TIC, animé par les jeunes (Committee of e-Leaders of Tomorrow for ICT and Youth) et Athgo International, elle a organisé à Erevan, du 21 au 24 octobre 2008, un forum mondial sur l'innovation pour l'éducation et le développement avec la participation de plus de 300 jeunes qui ont élaboré des solutions novatrices fondées sur l'emploi des technologies susmentionnées pour les problèmes de développement dans les domaines de l'éducation, du changement climatique et de la santé.

36. Le Secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet est sis à l'Office des Nations Unies à Genève. Il a pour mission de faciliter les débats internationaux sur les questions touchant les politiques publiques relatives à Internet. Il est placé sous la tutelle de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, qui lui fournit également un appui administratif, et est financé par des contributions extrabudgétaires. Pour faciliter la convocation du Forum, le Secrétaire général a créé un groupe consultatif multipartite composé de représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile – milieux universitaires et professionnels – issus de toutes les régions. Les activités du Forum sont décrites dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international, qui est présenté à la Commission de la science et de la technologie au service du développement à la demande du Conseil économique et social. Ses deux premières réunions ont eu lieu à Athènes en 2006 et à Rio de Janeiro en 2007. La troisième réunion, qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) du 3 au 6 décembre 2008, portait sur le thème général « L'Internet pour tous ».

### **III. Activités prévues pour la période 2010-2011**

37. La stratégie que la Division de l'administration publique et de la gestion du développement appliquera pour l'exécution du programme reposera sur une démarche intégrée associant appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux compétents, travaux d'analyse, services consultatifs, coopération technique et actions de sensibilisation et de formation, l'accent étant mis sur les trois domaines d'activité suivants :

- Développement des institutions du secteur public, notamment formation des cadres et mise en valeur des ressources humaines, conception de politiques et de stratégies, et constitution de réseaux interinstitutions;
- Amélioration de la prestation des services publics grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications, à l'administration en ligne et à la gestion des connaissances;

- Soutien par l'administration publique des programmes de développement des Nations Unies, notamment dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

38. Lors du septième Forum mondial « Réinventer l'État », tenu à Vienne en juin 2007, les participants ont été invités à déterminer si leurs gouvernements seraient désireux d'accueillir le prochain forum. Après cette manifestation, plusieurs pays – l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Canada et le Qatar – et l'Union européenne ont fait savoir qu'ils pourraient éventuellement accueillir le huitième Forum mondial. Il s'est avéré par la suite que ces pays n'étaient pas fermement résolus à assumer les responsabilités que cela impliquait, notamment en dégageant des moyens financiers suffisants pour l'organisation du forum.

39. Faute d'un pays hôte et étant donné l'insuffisance des ressources humaines et financières dont elle dispose, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement ne pourra pas effectuer les préparatifs ni assurer l'appui requis pour l'organisation du prochain Forum mondial dans un avenir prévisible. Son programme de travail biennal devra être ajusté en conséquence.

40. Il convient de noter que le nombre de produits prévus pour l'exercice biennal a été réduit afin de regrouper les ressources disponibles pour l'organisation d'activités de formation à plus grande échelle et de permettre l'affectation de moyens plus importants à l'élaboration de produits de qualité, qui auront davantage d'impact.

41. Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

## **A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts**

### **1. Services fonctionnels pour les réunions**

- a) Assemblée générale (4) : réunions-débats demandées par l'Assemblée générale aux fins de l'étude des nouvelles questions qui se posent dans le secteur public (2);
- b) Conseil économique et social (12) :
  - i) Réunions-débats demandées par le Conseil aux fins de l'étude des nouvelles tendances dans le secteur public (2);
  - ii) Réunions du Comité d'experts de l'administration publique (2), y compris la fourniture de services techniques (20 séances plénières et 8 réunions de groupes de travail);

### **2. Documentation à l'intention des organes délibérants**

- a) Assemblée générale : rapports demandés par l'Assemblée dans les résolutions relatives à l'administration publique et au développement, adoptées à ses soixante-cinquième et soixante-sixième sessions (2);
- b) Conseil économique et social : rapport sur la neuvième session du Comité d'experts de l'administration publique (1); rapport sur la dixième session du Comité (1);

- c) Neuvième session du Comité d'experts de l'administration publique :
  - i) Documents de travail et d'analyse concernant certaines questions (3);
  - ii) Document de travail ou d'analyse sur le thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social (1);
  - iii) Rapport sur le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (1);
- d) Dixième session du Comité d'experts de l'administration publique :
  - i) Documents de travail et d'analyse concernant certaines questions (3);
  - ii) Document de travail ou d'analyse sur le thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social (1);
  - iii) Rapport sur le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (1);

### **3. Autres services (réunions de groupes spéciaux d'experts)**

#### **Six réunions de groupes d'experts portant sur :**

- i) L'amélioration des mécanismes de prestation de services publics en ligne;
- ii) Le renforcement des capacités des ressources humaines pour la prestation de services publics efficaces;
- iii) L'amélioration des services publics aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- iv) Le rôle de l'État à l'égard des technologies de l'information et des communications au service du développement;
- v) L'administration publique dans le contexte du thème qui sera retenu pour l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social en 2010;
- vi) L'administration publique dans le contexte du thème qui sera retenu pour l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social en 2011;

## **B. Autres activités de fond**

### **1. Publications en série demandées par les organes délibérants**

- a) Recueil des pratiques optimales et des innovations dans l'administration publique (2);
- b) Recueil des pratiques novatrices d'administration en ligne (Compendium of Innovative e-Government Practices) (1);
- c) Recueil des applications des technologies de l'information et des communications à l'administration en ligne (1);
- d) *Rapport sur le secteur public dans le monde* (1);
- e) Étude de l'ONU sur l'administration en ligne (*United Nations e-Government Survey*) (1);
- f) Rapport sur le prix Champion du service public décerné par l'ONU (2);

## **2. Autres publications demandées par les organes délibérants**

- a) Rapport sur l'amélioration des mécanismes de prestation de services publics en ligne;
- b) Rapport sur le renforcement des capacités des ressources humaines pour la prestation de services publics efficaces;
- c) Rapport sur l'amélioration des services publics aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- d) Rapport sur le rôle de l'État à l'égard des technologies de l'information et des communications au service du développement;
- e) Rapport sur l'administration publique dans le contexte du thème qui sera retenu pour l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social en 2010;
- f) Rapport sur l'administration publique dans le contexte du thème qui sera retenu pour l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social en 2011;

## **3. Manifestations spéciales**

- a) Appui à des réunions ministérielles régionales sur les nouvelles questions qui se posent dans le secteur public (en coopération avec les commissions régionales) (2);
- b) Concours pour le prix Champion du service public (dans sa décision 2000/231 du 27 juillet 2000, le Conseil économique et social a approuvé la recommandation du Groupe d'experts tendant à ce que le Secrétaire général décerne des prix en reconnaissance des contributions apportées au renforcement du rôle, du prestige et de la visibilité de la fonction publique). Créés pour appeler l'attention sur les pratiques optimales, les prix sont attribués tous les ans (2);
- c) Fourniture d'un appui fonctionnel et administratif pour la célébration de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique (2);

## **4. Supports techniques**

- a) Maintenance et amélioration du portail Web du Réseau d'information de l'ONU sur l'administration publique (1);
- b) Bulletin d'information du Réseau (8);
- c) Governance World Watch (24);
- d) Maintenance et amélioration du site Web : base de données mondiale de l'ONU sur l'informatisation des services administratifs (1);
- e) Maintenance et amélioration du site Web : Répertoire de la gouvernance en Afrique (1);
- f) Profils de l'administration publique par pays (1);
- g) Maintenance et amélioration du site Web : éthique, transparence et responsabilité (1);
- h) Maintenance et amélioration du site Web : innovation dans l'administration publique au sein de la région euro-méditerranéenne (InnovMed) (1);

- i) Maintenance et amélioration du site Web : Alliance mondiale pour les TIC au service du développement (1);
- j) Maintenance et amélioration du site Web : Forum sur la gouvernance d'Internet (1);
- k) Maintenance et amélioration de la base de données sur le Conseil économique et social (1) :
- l) Maintenance et amélioration du site Web : United Nations Global Knowledge Repository for Electronic/Mobile Government (EMGKR) (1);
- m) Maintenance et amélioration de la base de données en ligne sur les initiatives antérieures prises dans le cadre du prix Champion du service public (1);
- n) Maintenance et amélioration du site Web Peacebuilding Portal : organisations, programmes et professionnels spécialisés dans la gestion des conflits (1);
- o) Maintenance et amélioration du site Web : Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement (1);
- p) Maintenance et amélioration de la base de données en ligne : administration et coût des élections (1);

#### **5. Ressources audiovisuelles**

Cours de formation en ligne (4);

#### **6. Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions**

Appui à des réunions techniques mondiales et régionales organisées par des institutions partenaires (5).

### **IV. Conclusions**

42. Le Comité est saisi, pour examen, des activités proposées pour la période 2010-2011 au titre du sous-programme 8 (Administration publique et gestion du développement) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal pour la période 2010-2011 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/247. Il est invité à examiner le projet de programme de travail et à faire part de ses observations.

43. Le sous-programme relève de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. La stratégie adoptée dans le domaine de l'administration publique repose sur une démarche intégrée qui conjugue les travaux normatifs et analytiques menés dans le cadre du sous-programme à des services consultatifs, à une coopération technique et à des formations axées principalement sur les trois domaines d'activité suivants : a) développement des institutions du secteur public, notamment formation des cadres et mise en valeur des ressources humaines, conception de politiques et de stratégies et constitution de réseaux interinstitutions; b) amélioration de la prestation des services publics grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications, à l'administration en ligne et à la gestion des connaissances; et c) mobilisation du soutien de l'administration

publique pour les programmes de développement des Nations Unies, notamment dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

44. Le Secrétariat exécutera le programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 et au-delà en se fondant sur les principes énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale) ainsi que sur les dispositions pertinentes de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale du 20 novembre 2006 relative au renforcement du Conseil économique et social. Il s'inspirera également du programme de travail de base du Conseil pour 2010 et 2011 et des thèmes retenus pour les examens annuels de fond au niveau ministériel.

45. Dans le cadre de l'initiative en cours visant à rationaliser les activités de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats qui ont été confiés au Secrétariat dans le domaine de l'administration publique et de la gestion du développement, ce dernier a proposé des ajustements structurels et fonctionnels qui seront opérés en coordination avec les actions engagées au sein du Département des affaires économiques et sociales pour donner suite aux recommandations sur le renforcement du volet développement de l'Organisation des Nations Unies qui figurent dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/62/708. La réorganisation proposée est exposée de façon détaillée dans l'annexe au présent rapport, intitulée « DPADM: the way forward », qui sera distribuée sous la forme d'un document de séance.

## V. Recommandations

46. Le Comité est invité à faire part de ses observations sur les activités menées en 2008 et à formuler des recommandations sur les priorités et les orientations stratégiques définies pour la période 2010-2011 en :

a) Prenant note des travaux menés par le Secrétariat en 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies;

b) Prenant note des activités proposées pour la mise en œuvre du Programme au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et en formulant des suggestions à leur sujet;

c) Approuvant les objectifs stratégiques, les orientations thématiques et la structure remaniée de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, tels qu'ils sont exposés dans l'annexe au présent rapport, intitulée : « DPADM: the way forward ».